

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 14 décembre 2021

Date d'affichage 15 décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 8 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211220-DEL_21_12_20_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPIILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Gaëtan THOMAS.

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Eric PAPIILLON), Mme Cécile KNITTEL (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPIILLON) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

SIGNATURE D'AVENANT AUX CONTRATS DES PRESTATAIRES INFORMATIQUES EASYCLIC ET JP SOFTWARE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_21_06_28_02 en date du 28 juin 2021 relative à un avenant de prolongation,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la commune est liée par des contrats dont l'échéance est fixée au 8 août 2021, avec EasyClic pour la maintenance courante du parc informatique et JPSoftware pour une prestation de conseil et d'assistance sur les serveurs et leurs infrastructures,

Considérant que par délibération du 24 février dernier, la collectivité a souhaité confier une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage à la société C-ISOP pour l'accompagner dans la définition de ses besoins,

Considérant la procédure de marché et notamment l'écriture du cahier des charges qui a mobilisé plus de temps que prévu initialement. Il convient de prolonger la date de fin des contrats de prestations avec les sociétés EasyClic et JPSoftware,

Considérant que les deux prestataires ont été sollicités et ont accepté de prolonger leur contrat jusqu'au 22 avril 2022 sans modifier leur tarif.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe concernant la prolongation des contrats des sociétés EasyClic et JPSoftware jusqu'au 22 avril 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU